

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 55

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD368. Gignac-la-Nerthe. Cession à l'euro symbolique d'une parcelle au bénéfice de la commune

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement de l'Etang de Berre
04.13.31.94.80**

PRESENTATION

Par courrier en date du 11 avril 2016, la commune de GIGNAC-LA-NERTHE, a sollicité l'acquisition d'une parcelle départementale de 71 m², située en bordure de la RD 368 (nouvellement cadastrée Section AX n°514) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.

Ce terrain, n'étant plus utile à la voirie départementale, il peut être cédé à la Commune afin de l'incorporer dans l'assise foncière de l'opération immobilière « quartier Mousseline » pour la réalisation de son projet.

France Domaine a évalué cette parcelle à 9 000 €, mais au regard du projet de construction de logements sociaux, la cession au bénéfice de la commune peut être consentie à l'euro symbolique par le Département.

Le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC-LA-NERTHE a approuvé cette acquisition lors de sa séance du 23 juin 2016.

Le présent rapport a pour objet la cession à l'euro symbolique à la commune de GIGNAC-LA-NERTHE, sans incidence financière, de ladite parcelle assortie d'une clause de retour à meilleure fortune au profit du Département en cas de cession onéreuse à un tiers.

PROPOSITIONS

Je vous propose de bien vouloir :

- déclarer inutile à la voirie départementale la parcelle cadastrée section AX N°514, d'une contenance de 71 m², située sur la commune de GIGNAC-LA-NERTHE,
- autoriser sa cession à l'euro symbolique à la Commune de GIGNAC-LA-NERTHE,
- m'autoriser en cas de décision favorable de votre part, à signer l'acte administratif correspondant.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

